

DIRECTIVES

1. A METTRE À DISPOSITION PAR LA SOCIETE ORGANISATRICE

- Une salle pouvant accueillir env. 180 personnes
- Une table pour les membres du comité
- Une table pour poser toutes les récompenses remises aux bénéficiaires
- Un microphone sur pied et avec pupitre **
- Un microphone sans fil et sans pied **
- Musique pour l'ouverture de l'AD
- Musique pour la partie « Hommages aux disparus »
- Appareil audio pour enregistrer les débats ** + une personne pour gérer la sonorisation
- Moyens techniques pour obscurcir la salle
- Présents selon commande du CC (*à la charge de l'ACJG*)
 - 2 boutonniers (*pour membre honoraire doyenne et doyen*)
 - Des bouquets, vins ou chocolats.
- Demander aux rédactions env. 50 journaux pour l'assemblée

** La SO doit, avant toute réservation auprès d'une maison spécialisée, prendre contact avec le responsable du CC pour définir les besoins exacts en matériel audio.

2. A ORGANISER

- Transmettre au CC la liste des invités de l'organisateur (*à charge de l'organisateur*),
- Souhais de bienvenue du politique
- Souhais de bienvenue du Président(e) d'organisation pour l'assemblée à insérer dans le journal Jura Gym et, évtl, dans la presse locale
- Visite des locaux de l'assemblée (au minimum 2h avant)
- Un lieu pour le parcage des voitures des participants + une personne pour gérer le parcage
- Apéritif pour les participants après l'assemblée (*participation forfaitaire de l'ACJG*)

3. A CHOIX

- Soirée récréative avec souper, présenter le menu ainsi que le prix au CC pour ratification (3 mois avant la date de l'assemblée)
- Bons de repas pour les sociétés et les invités de la société organisatrice

4. A INSTALLER

- Décoration de la salle
- Bannière cantonale + 2 oriflammes + 2 roll up (*fournis par le CC*)
- Réserver une table pour la presse et les invités
- Réserver une table pour les commissions et divisions

- Réserver une table pour les membres honoraires
- Banderoles des partenaires officiels de l'ACJG
- A l'entrée de la salle
 - Deux tables + 5 chaises pour l'ACJG (distribution cartes de vote)
 - Une table + 2 chaises pour la SO (bons repas)

Ces directives ont été acceptées à la séance du CC le 16 avril 2024.